

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
---------------------------------------

Date de la convocation :
13 décembre 2024

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

*Séance du 19 décembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. - NIEUWJAER M. - DENOYELLE M. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. - M. DUQUESNOY A. - M<sup>me</sup> LEROY R.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> MORELLE V. - DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> BONNET M.

**Procurations** : SOURDEAU A. pour DUEZ P.  
FROMONT V. pour FOVEZ A.  
MORELLE V. pour BILLOIR R.  
DECEUNINCK R. pour DELAVAL MF.

**Secrétaire de séance** : BRENDLER L.

**OBJET** : Service des eaux et assainissement – prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Suite à l'évolution des tarifs des redevances, M. le Maire propose aux élus de fixer les tarifs suivants pour l'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Le prix de l'eau à 1,640 €/m<sup>3</sup> HT,
- La redevance assainissement à 1,750 €/m<sup>3</sup> HT,
- La redevance branchement forfaitaire à 10 € HT.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de M. le Maire.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 23 décembre 2024.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Lindsay BRENDLER



A blue ink signature of Pascal DUEZ, the Mayor, written over a circular official stamp of the commune of Villers-en-Cauchies.



A blue ink signature of Lindsay BRENDLER, the Secretary of the meeting, written over a circular official stamp of the commune of Villers-en-Cauchies.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication sur le site internet de la commune le

**24 DEC. 2024**

**24 DEC. 2024**



A blue ink signature of Pascal DUEZ, the Mayor, written over a circular official stamp of the commune of Villers-en-Cauchies.

*En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*